



Assemblée générale

Distr. générale
8 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 121 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Rapport du Groupe de travail spécial
sur la revitalisation de l'Assemblée générale**

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Travaux du Groupe de travail	3
A. Thème I	6
B. Thème II	9
C. Thème III	10
III. Conclusions	13
IV. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial	13
V. Recommandations	13

I. Introduction

1. Dans sa résolution 61/292, l'Assemblée générale a décidé de créer un groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, chargé :

- a) D'évaluer et d'analyser l'état d'application des résolutions pertinentes;
- b) D'étudier les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, notamment en faisant fond sur ces résolutions pertinentes, et de lui présenter un rapport à ce sujet.

2. Le présent rapport et les recommandations qu'il contient sont présentés en application de cette résolution.

3. À la soixante-deuxième session, le Président de l'Assemblée générale a nommé l'Ambassadeur Eladio Loizaga, Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'Ambassadeur Andrzej Towpik, Représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies, Coprésidents du Groupe de travail.

4. Avant le début officiel des travaux, les Coprésidents du Groupe de travail ont tenu avec les représentants de divers États Membres et de différents groupes politiques des réunions informelles, durant lesquelles ils ont grandement mis à profit les observations et les suggestions formulées par les États Membres à propos du fond et des aspects techniques et de procédure du processus de revitalisation.

II. Travaux du Groupe de travail

5. Le Groupe de travail a tenu sept réunions le 21 février, le 30 mai, les 19 et 24 juin, les 21 et 31 juillet et le 11 septembre 2008.

6. Le programme de travail a été organisé en trois étapes concrètes : a) débat général et échange de vues sur toutes les questions liées à la revitalisation; b) débat général sur l'état d'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale; et c) analyse détaillée de l'état d'application, sur la base d'un tableau (voir par. 10 ci-après). À chacune de ces étapes, les représentants ont défini les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée.

Débat général sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

7. À sa 1^{re} réunion, le 21 février, le Groupe de travail a tenu un débat général sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Il était saisi du rapport du Secrétaire général (A/62/608)¹.

8. Au cours du débat, les délégations ont évoqué de nombreuses questions, y compris les relations entre les principaux organes des Nations Unies (notamment entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité), la publication en temps voulu des rapports, l'importance des débats thématiques, le rayonnement de l'Assemblée et le rôle du président de l'Assemblée générale. Dans chacun de ces domaines, il fallait procéder à une évaluation précise et objective de l'état d'application des résolutions pertinentes pour faire avancer la revitalisation.

¹ Plusieurs délégations se sont déclarées déçues par la publication tardive du rapport.

9. Les États Membres ont appuyé la démarche adoptée par les Coprésidents qui consiste essentiellement à évaluer l'application des résolutions précédentes de l'Assemblée générale relatives à la revitalisation. Les Coprésidents ont par la suite proposé de préparer à l'intention du Groupe de travail une synthèse de toutes les résolutions pertinentes, indiquant quel organe n'avait pas encore appliqué telle décision et dans quel domaine, aux fins de simplifier et de faciliter davantage le processus. Cette synthèse sera fondée sur les informations contenues dans les rapports pertinents établis par le Secrétaire général et les observations formulées par les États Membres.

Débat général sur l'état d'application

10. Dans une lettre datée du 9 mai 2008, les Coprésidents ont distribué un tableau de toutes les dispositions relatives à la revitalisation adoptées depuis la cinquante et unième session de l'Assemblée générale. Le tableau et la note d'explication ont été affichés sur le site Web du président de l'Assemblée générale (<http://www.un.org/ga/president/62/issues/rga>)². Pour faciliter l'évaluation de l'application des dispositions pertinentes, le tableau est articulé autour des trois grands thèmes suivants : thème I (méthodes de travail, documentation, ordre du jour, etc.), thème II (sélection du secrétaire général) et thème III (rôle et pouvoirs de l'Assemblée générale), eux-mêmes divisés en différents domaines thématiques.

11. Le 30 mai, les Coprésidents ont officiellement présenté le tableau à la deuxième réunion du Groupe de travail. Ils ont indiqué dans leurs observations liminaires que le tableau n'était pas définitif et pouvait être remanié à tout moment par les États Membres, le cas échéant, et qu'il n'était nullement destiné à avoir un effet juridique et en était d'ailleurs dépourvu. Il visait seulement à servir de mécanisme pour faciliter le débat et indiquer les domaines où il fallait poursuivre l'application des dispositions ou fournir des précisions supplémentaires.

12. Toutes les délégations se sont félicitées de la diffusion de ce tableau, outil important et utile pour évaluer l'état d'application des dispositions pertinentes et définir les moyens de renforcer encore l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale.

13. Durant l'examen qui a suivi, les États Membres ont souligné que le meilleur moyen de revitaliser efficacement l'Assemblée générale était de veiller à appliquer les résolutions antérieures sur la question, tout en indiquant qu'un grand nombre de dispositions relatives à la revitalisation avaient déjà été appliquées de manière satisfaisante. Certaines délégations ont constaté à cet égard qu'aux fins d'une évaluation précise des progrès réalisés jusque-là, il fallait établir un parallèle entre la quantité et la qualité des dispositions appliquées. Certains ont fait valoir qu'il était important d'analyser les raisons, pour lesquelles certaines résolutions n'avaient pas été pleinement appliquées avant de définir les moyens de renforcer l'Assemblée. Certaines délégations ont suggéré que le Secrétaire général présente dans ses rapports annuels des informations sur le nombre de mandats adoptés au cours d'une année donnée, y compris l'état de leur application. Dans ce cadre, il a été recommandé que le Secrétaire général continue de présenter des rapports sur l'application des résolutions portant sur la revitalisation, en prenant comme modèle le tableau élaboré par les Coprésidents. Une délégation a proposé que le Groupe de travail prépare un document récapitulatif des dispositions figurant dans le tableau qui

² Le tableau et la note d'explication seront publiés en tant qu'additif au présent rapport.

demeurent pertinentes eu égard à la conduite régulière des débats de l'Assemblée générale, et l'annexe au Règlement intérieur.

14. Les délégations ont déploré la publication tardive des rapports par le Secrétariat, y compris le rapport sur la revitalisation. Certains représentants ont suggéré à cet égard que le Secrétariat communique la raison précise du retard pris dans l'établissement des rapports. Pour que les travaux de l'Assemblée générale soient orientés vers l'action, il fallait, dans la mesure du possible, simplifier les rapports et alléger la documentation.

15. Les participants ont largement appuyé la pratique actuelle dans le cadre de laquelle le Secrétaire général présente des exposés à l'Assemblée générale et le Président de l'Assemblée générale organise des débats thématiques. Certaines délégations ont invoqué la nécessité d'évaluer les débats thématiques du point de vue des résultats et du suivi. D'autres ont suggéré de modifier la structure des débats thématiques, de façon à instaurer un dialogue interactif entre les États Membres, ce qui pourrait se traduire par des progrès concrets. Les délégations ont également suggéré d'organiser les exposés du Secrétaire général de façon périodique et à intervalles plus rapprochés.

16. Plusieurs délégations ont souligné que l'Assemblée générale devait continuer de participer activement aux activités menées dans les domaines prioritaires, y compris la paix et la sécurité, la nouvelle structure de consolidation de la paix, le développement, et les objectifs du Millénaire pour le développement, et d'examiner les questions d'actualité présentant un intérêt fondamental. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'analyser la façon dont la réflexion en cours sur la réforme du Conseil de sécurité, la cohésion à l'échelle du système et l'examen des mandats pouvait concourir à la revitalisation.

17. De nombreuses délégations ont également mis en relief le déséquilibre entre les principaux organes et indiqué qu'il était essentiel de rétablir un équilibre entre les grands organes de l'Organisation, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

18. De nombreuses délégations ont noté que les dispositions liées à la sélection du secrétaire général étaient parmi les moins appliquées sur le plan des efforts globaux de revitalisation, et déclaré qu'il fallait examiner les procédures en vue de la sélection du secrétaire général bien avant de lancer le prochain processus. Dans ce cadre, certaines délégations ont rappelé l'importance de l'article de la Charte et des résolutions sur ce sujet de l'Assemblée générale.

19. Des observations ont été également formulées à propos du Bureau qui, au regard de sa composition limitée, doit agir strictement dans le cadre de son mandat, conformément au Règlement intérieur.

20. Les États Membres ont indiqué qu'il fallait mieux faire connaître l'Assemblée générale, notamment en renforçant les contacts avec la société civile et en demandant au Département de l'information d'être plus actif dans ses démarches.

21. Les États Membres ont souligné l'importance de la question de l'application des technologies modernes aux travaux de l'Assemblée générale, compte tenu de la nécessité de réduire la fracture numérique. Ils ont accordé une attention particulière à la question des lecteurs optiques. Les Coprésidents ont diffusé la proposition du Secrétariat, qui avait été préparée et distribuée en mai 2007, et qui comprenait trois

options en vue d'un système de vote. Certaines délégations ont indiqué la nécessité d'une réunion séparée au cours de laquelle le Secrétariat pourraient apporter des explications supplémentaires.

22. Pour finir, le Groupe de travail a accepté la proposition des Coprésidents visant à examiner le tableau thème par thème. Plusieurs délégations ont ajouté que le Groupe de travail devait se concentrer sur les objectifs réalisables, en vue d'aider l'Assemblée générale à exercer pleinement son autorité.

Débat détaillé sur l'état d'application

23. À ses 3^e et 4^e réunions, les 19 et 24 juin, le Groupe de travail a procédé à une analyse thème par thème du tableau à la suite de laquelle des représentants du Secrétariat ont présenté des observations et des précisions sur des questions relevant de son mandat.

A. Thème I (Méthodes de travail, documentation, ordre du jour, etc.)

24. S'agissant du point 1 (version synthétique)³, les délégations ont été informées que le document A/520/Rev.17 était paru. Concernant le point 2 (précédents et pratiques), le Secrétariat a expliqué que :

Le Bureau des affaires juridiques avait travaillé en étroite liaison avec le Département de l'information sur cette question. Le Bureau a fini de rassembler des informations sur les précédents que les organes intergouvernementaux de l'Organisation ont établis et les pratiques qu'ils ont adoptées et les rendra bientôt accessibles au public, une fois traduites dans les six langues officielles de l'Organisation.

25. Pour ce qui est du point 3 (respect de l'horaire des réunions), plusieurs délégations ont souligné combien il importait d'appliquer cette disposition. Quant au point 5 (organisation des travaux en deux périodes de fond), certaines délégations ont proposé de l'écarter, tant cette disposition était difficile à appliquer dans les faits.

26. En ce qui concerne le point 11 (lecteurs optiques), le Groupe de travail a examiné une lettre des Coprésidents datée du 18 juin, transmettant un document élaboré en mai 2007 par le Secrétariat et qui contenait des propositions visant à améliorer le système de vote à l'Assemblée générale. Plusieurs délégations ont émis le souhait d'en discuter plus avant, soit à l'occasion d'une prochaine réunion du Groupe de travail, soit au sein de la Cinquième Commission, dans le cadre de l'examen du plan-cadre d'équipement, tandis que d'autres ont conseillé d'éviter de rouvrir les débats sur le plan-cadre d'équipement (voir par. 21 ci-dessus). Le Secrétariat a fait observer que :

Les travaux de rénovation du bâtiment des conférences ne seraient pas terminés avant 2011, et que ceux du bâtiment de l'Assemblée générale seraient achevés mi-2013. Les techniques évoluent si rapidement qu'il vaut mieux

³ Ce titre, comme ceux des autres points, reprend les termes figurant en caractères gras dans le tableau qui sera publié dans un additif au présent rapport.

attendre le plus tard possible pour arrêter les décisions sur le choix des techniques à utiliser.

Dans les locaux transitoires pour les conférences sur la pelouse nord, le système de vote sera intégré au système d'interprétation simultanée, mais sera toujours doté de trois boutons. Les résultats des votes n'apparaîtront plus sur des panneaux lumineux, comme aujourd'hui, mais sur des écrans de projection.

À long terme, l'objectif est que le système de vote soit entièrement intégré au système d'interprétation simultanée. On pourrait ainsi choisir d'utiliser une carte à puce adaptée aux deux systèmes. On conserverait alors le système d'affichage actuel.

Les propositions présentées dans la pièce jointe du 25 mai 2007 pourraient être appliquées comme suit :

Option A : Un lecteur optique, installé à la demande. Il s'agirait d'un système autonome, solution que pourraient préférer certains utilisateurs;

Option B : Un système sans fil, équipé d'un pavé tactile. À la connaissance du Groupe de travail, cette solution n'a pas encore été étudiée à ce jour. Il reste encore à régler des questions de faisabilité, de maintenance, de fiabilité et de sécurité;

Option C : Un système câblé de vote électronique doté d'une carte à puce.

27. Les participants ont discuté des avantages et des inconvénients de ces trois solutions. En particulier, ils ont fait remarquer que l'option A ne ferait pas gagner beaucoup de temps, tandis que les options B et C ne semblaient pas garantir pleinement le secret du vote. Ils sont convenus d'en reparler à une prochaine réunion de la Cinquième Commission.

28. Pour ce qui est du point 17 (mise à jour de la Note du Secrétariat), plusieurs délégations ont demandé pourquoi le Secrétaire général n'avait pas mis à jour la note sur le contrôle et la limitation de la documentation (A/58/CRP.7). Le Secrétariat a répondu que :

Le document A/58/CRP.7 était constitué d'une note et de trois annexes, et que le seul élément susceptible d'être mis à jour était l'annexe II, une proposition de regroupement de rapports couvrant l'ensemble des mandats de l'époque. Les autres annexes étaient des directives pour l'élaboration de rapports (annexe I : « Mesures supplémentaires proposées à l'intention des organes subsidiaires du Conseil économique et social » et annexe III : « Directives pour l'élaboration de rapports qui ne relèvent pas entièrement de la compétence du Secrétariat »).

Sur les 32 regroupements proposés à l'annexe II du document A/58/CRP.7, 27 ont été effectués, soit 109 mandats (voir le détail dans le tableau ci-dessous).

Récapitulatif des regroupements proposés à l'annexe II du document A/58/CRP.7

Nombre de regroupements proposés : 32

Nombre de regroupements effectués : 27

<i>Département/bureau d'origine</i>	<i>Nombre de rapports</i>	<i>Nombre de rapports demandés</i>	<i>Nombre de rapports regroupés dans chaque rapport</i>
Département des affaires de désarmement	3	9	2, 4, 3
Département des affaires économiques et sociales	6	13	3, 2, 2, 2, 2, 2
Département de la gestion	11	57	8, 7, 4, 6, 2, 2, 12, 3, 6, 2, 5
Département des affaires politiques	1	13	13
Commission de la fonction publique internationale	1	2	2
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	3	9	2, 5, 2
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	1	2	2
Bureau des services de contrôle interne	–	–	–
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	–	–	–
Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies	1	2	2
Total	27	109	109

Conformément à la résolution 33/56 de l'Assemblée générale, le Secrétariat continuera « d'appeler l'attention des organes intergouvernementaux sur les cas où des documents risquent de faire double emploi et sur ceux où il serait possible de regrouper ou de fondre des documents portant sur des sujets similaires ou apparentés, afin de rationaliser la documentation ».

29. S'agissant du point 19 (rationalisation des rapports demandés), de nombreuses délégations ont estimé qu'il était techniquement impossible de regrouper des rapports examinés dans différents organes, tandis qu'une autre a préconisé d'appliquer cette disposition dans la mesure du possible.

30. En ce qui concerne le point 21, les délégations ont déploré la publication tardive de certains rapports, notamment ceux sur le financement des opérations de maintien de la paix à présenter à la Cinquième Commission. Elles ont demandé au Secrétariat une explication détaillée sur l'accord conclu entre le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et le Secrétaire général. Le Secrétariat a répondu qu'il fallait avant tout bien comprendre que :

La gestion des documents d'avant-session se déroulait en trois étapes : la présentation par le département auteur de ses documents au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, chargé de les traiter, le traitement des documents par ce dernier et la publication des documents, ensuite soumis à l'examen des organes intergouvernementaux.

Le Secrétariat applique strictement la règle des 10, 4 et 6 semaines pour la présentation, le traitement et la publication des documents d'avant-session (présentation des documents 10 semaines avant leur examen, traitement dans

les quatre semaines qui suivent et publication six semaines avant leur examen). Conformément à la résolution 47/202 de l'Assemblée générale, quelques organes intergouvernementaux ont opté pour des délais de 8, 4 et 4 semaines, plus adaptés à leurs besoins opérationnels.

Pour qu'un document soit publié dans les temps, il est essentiel qu'il ait aussi été présenté dans les temps, ce qui relève de la responsabilité de chaque département auteur. C'est pourquoi, ces dernières années, le Secrétaire général a demandé à tous les secrétaires généraux adjoints d'ajouter aux dispositions de leur accord annuel un critère visant à évaluer si les documents avaient bien été présentés à temps. Comme les États Membres demandent qu'ils en répondent aussi devant eux, tous les programmes inscrits au budget 2010-2011 devraient être assortis d'un indicateur de succès.

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a à cœur de respecter le délai de quatre semaines qui lui est imparti pour traiter les documents présentés à temps et respectant la limite de mots imposée. De fait, il a atteint son objectif à près de 100 %. La principale, sinon la seule, cause de retard dans la publication d'un document est sa présentation tardive.

La norme fixée pour le respect des délais de présentation des documents par tous les départements auteurs est de 90 %. Plus ces délais seront respectés, plus les délais de publication pourront à leur tour être respectés. Pour preuve, au cours des cinq premiers mois de 2008, 72 % des documents ont été présentés et 77 % publiés dans les temps, contre respectivement 63 % et 70 % au cours de la même période en 2007.

31. À la deuxième réunion, une délégation a estimé que le nombre de documents était tel que les États Membres pouvaient difficilement les assimiler. Elle a également déclaré que les réunions d'information périodiques organisées par le Secrétaire général étaient une pratique utile qu'il fallait l'encourager à poursuivre.
32. S'agissant des points 34 à 43 (dispositions relatives à l'ordre du jour de l'Assemblée générale), de nombreuses délégations ont exprimé le souhait que la liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de chaque session de l'Assemblée générale paraisse à temps.
33. Pour ce qui est des points 59 à 72 (dispositions relatives au Bureau), de nombreuses délégations ont estimé que le Bureau ne devrait pas être autorisé à assumer d'autres fonctions que celles prévues aux termes du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

B. Thème II (Sélection du Secrétaire général)

34. Plusieurs délégations ont vivement déploré qu'aucune disposition du thème II n'ait été appliquée et se sont demandé s'il fallait que l'Assemblée générale adopte une nouvelle résolution à ce sujet. D'autres délégations ont répliqué que le rôle du Groupe de travail était d'évaluer la suite donnée aux résolutions adoptées, non de proposer d'en élaborer une nouvelle sur la sélection du Secrétaire général. À la deuxième réunion du Groupe de travail, les délégations ont abordé l'examen du point 5 (présentation officielle des candidatures) et se sont demandé pourquoi aucune réunion officielle n'avait été organisée pour permettre aux candidats d'exposer leurs idées aux États Membres. Certaines ont suggéré que s'il incombait

aux États Membres de traiter cette question, il faudrait qu'ils le fassent à la soixante-deuxième ou à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, et assez longtemps avant l'expiration du mandat du Secrétaire général. D'autres ont accueilli cette proposition avec intérêt. Enfin, certaines délégations ont rappelé l'importance de l'Article de la Charte et des résolutions de l'Assemblée générale sur ce sujet.

C. Thème III (Rôle et autorité de l'Assemblée générale)

35. En ce qui concerne les points 4 à 7 (dispositions relatives à l'appui financier, logistique et technique au Président de l'Assemblée générale), des divergences de vues étaient apparues quant à la question de savoir si les dispositions avaient été appliquées comme il se devait ou non. Certaines délégations ont indiqué que le budget alloué au Bureau du Président de l'Assemblée générale n'avait pas augmenté depuis quelque temps. Des États Membres ont aussi fait valoir qu'il fallait remédier à l'absence de mémoire institutionnelle au Bureau du Président de l'Assemblée générale entre les différentes sessions. Il fallait préciser certains aspects techniques, financiers et logistiques du fonctionnement pratique du Bureau du Président, y compris l'appui que lui fournissait le Secrétariat.

36. En ce qui concerne l'appui que le Secrétariat fournissait au Président de l'Assemblée générale et à son Bureau, le Secrétariat a apporté les précisions suivantes concernant les modalités suivies actuellement :

Récapitulatif des ressources fournies au Bureau du Président de l'Assemblée générale

Les ressources proviennent de diverses sources :

Budget (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)

Dans le rapport du Secrétaire général sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999 (A/52/303 et Corr. 1), un budget de 250 000 dollars a été prévu pour le Bureau. Ce budget, qui est ajusté chaque année pour tenir compte de l'inflation, doit servir à rembourser les frais de voyage officiel, les dépenses de représentation et les dépenses accessoires de fonctionnement; il s'établit actuellement à environ 290 000 dollars.

Dotation en personnel (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)

Personnel recruté par le Bureau du Président de l'Assemblée générale :

- 1 Chef de Cabinet (D-2)
- 1 Chef de Cabinet adjoint (D-2)
- 1 Conseiller (D-1)
- 1 Conseiller (P-5)

1 agent des services généraux (actuellement gestionnaire Web)

Personnel émergeant au budget du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences :

2 fonctionnaires de la catégorie des administrateurs

2 agents des services généraux

Voyages (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences)

Lorsqu'un gouvernement ou une organisation internationale ou régionale, par exemple, lui adresse une invitation par écrit, le Président et deux autres personnes qui l'accompagnent ont droit au remboursement des frais de voyage et au versement de l'indemnité journalière de subsistance. Tout comme le Secrétaire général, le Président est habilité à voyager en première classe.

Véhicule de fonction (Département de l'information)

Une voiture et un chauffeur sont mis à la disposition du Président pour ses déplacements officiels.

Agents de sécurité (Département de la sûreté et de la sécurité)

Deux agents de sécurité assurent régulièrement la garde rapprochée du Président dans l'exercice de ses fonctions, y compris pendant les voyages.

Porte-parole (Département de l'information)

Le Président est habilité à désigner un porte-parole pour la durée de son mandat.

37. En ce qui concerne les points 11 à 18 (dispositions relatives au rapport annuel du Conseil de sécurité), plusieurs délégations ont dit leur déception face à ce qu'elles considéraient comme une fin de non-recevoir de la part du Conseil, notamment le fait que la qualité de son rapport annuel ne se soit guère améliorée et que des rapports sur des sujets spéciaux ne soient pas établis à l'intention de l'Assemblée générale comme il est prévu au point 12. De nombreuses délégations ont aussi marqué leur désaccord avec la note concernant le point 12, selon laquelle les sujets spéciaux étaient, dans une certaine mesure, traités dans le récapitulatif mensuel. Tout en reconnaissant que davantage de progrès était nécessaire, certaines délégations ont rappelé certaines améliorations d'ordre qualitatif dont le rapport annuel du Conseil de sécurité faisait l'objet.

38. En ce qui concerne les points 22 à 25 (dispositions relatives aux activités de relations publiques), plusieurs délégations ont souligné l'importance de l'action de relations publiques concernant les travaux de l'Assemblée générale. En réponse aux observations formulées par des délégations, les Coprésidents ont indiqué que les détails concernant les activités de relations publiques menées par le Secrétariat devraient être examinés dans le cadre du Comité de l'information. Des délégations ont demandé pourquoi le porte-parole du Président de l'Assemblée générale n'avait pas d'adjoint depuis janvier 2008. Le Secrétariat a apporté les précisions suivantes :

Le Département de l'information juge prioritaire de désigner chaque année un fonctionnaire compétent qui soit en mesure d'apporter un excellent appui au Président de l'Assemblée générale en matière d'information. Des

fonctionnaires du Département font office de porte-parole du Président depuis plusieurs années.

Il n'a jamais été prévu, dans le cadre de cet arrangement, de fournir un personnel d'appui administratif supplémentaire (agents des services généraux), un tel appui n'étant octroyé qu'à titre exceptionnel et pour une période limitée. Le Département de l'information ne dispose pas de postes pour ces fonctions; le Service administratif du Département était donc obligé d'identifier des postes vacants à titre temporaire sur lesquels étaient affectés des agents chargés d'exercer ces fonctions de façon ponctuelle. Cet arrangement, à peine viable pendant la période limitée pour laquelle il est autorisé, est devenu impossible à maintenir à présent du fait des restrictions budgétaires et de l'augmentation statutaire des taux de vacance.

Le Département de l'information estime qu'il n'est pas en mesure de fournir un appui administratif supplémentaire au-delà des dispositions en place de longue date pour l'exercice des fonctions de porte-parole du Président, que le Département a plaisir à honorer.

39. Donnant suite à la demande concernant les indicateurs d'amélioration des dispositions prises pour que le public soit mieux informé des travaux de l'Assemblée générale et des efforts entrepris pour mieux les faire connaître, le Département de l'information a établi une note d'information sur les activités qu'il a menées à cet égard ainsi que sur les décisions pertinentes de l'Assemblée générale⁴.

40. En ce qui concerne les points 32 et 33 (dispositions relatives aux débats thématiques interactifs), plusieurs délégations ont félicité le Président de l'Assemblée générale pour la tenue des débats thématiques, mais nombre d'entre elles se sont demandé dans quelle mesure les vues exprimées par les États Membres lors de ces débats étaient prises en compte dans les décisions que prenaient par la suite les États Membres et le Secrétariat.

41. En ce qui concerne le point 34 (informer les États Membres des résultats de réunions), plusieurs délégations ont demandé les raisons pour lesquelles aucune information n'a été présentée aux États Membres concernant les résultats des réunions périodiques entre les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Le Secrétariat a donné lecture des explications ci-après fournies par le Bureau du Président de l'Assemblée générale :

Le Président de l'Assemblée générale rencontre le Président du Conseil de sécurité chaque mois pour examiner le programme de travail mensuel et d'autres questions. Il rencontre aussi régulièrement le Président du Conseil économique et social, leurs derniers entretiens en date ayant porté sur la sécurité alimentaire mondiale et l'élection des membres de la Commission de consolidation de la paix par leurs organes respectifs.

Le Président de l'Assemblée générale rend compte des résultats de ces réunions aux États Membres de différentes manières, notamment par l'intermédiaire du Bureau de l'Assemblée générale et des présidents des groupes régionaux. »

⁴ Ces informations paraîtront dans un additif au présent rapport.

III. Conclusions

42. Conformément à son mandat, le Groupe de travail s'est attaché à examiner l'état de l'application des dispositions pertinentes relatives à la revitalisation et à recenser les problèmes qui influent le plus sur l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale.

43. Outre les observations faites sur des sujets particuliers, de nombreux aspects du processus de revitalisation ont été examinés pendant les travaux, ainsi qu'il ressort du présent rapport.

44. Le Groupe de travail spécial est d'avis que les éléments ci-après semblent être des domaines d'intérêt commun appelant une attention supplémentaire des États Membres :

a) Il faudrait poursuivre et surveiller étroitement l'application des dispositions relatives à la revitalisation. Des propositions concrètes pourraient consister notamment dans les suivantes :

i) Les États Membres pourraient élaborer un document de travail recensant les dispositions relatives à la revitalisation qui continuent de présenter un intérêt pour la conduite, au jour le jour, des travaux de l'Assemblée générale;

ii) Le Secrétaire général devrait continuer de faire rapport sur l'application des résolutions relatives à la revitalisation, en prenant comme modèle le tableau établi par les Coprésidents;

iii) Dans son rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, le Secrétaire général pourrait présenter des informations concernant le nombre de mandats adoptés au cours de l'année, y compris l'état de leur mise en œuvre;

b) Il faut examiner plus avant la question des technologies modernes, y compris le système de vote de l'Assemblée générale. À cette fin :

i) Le Secrétariat pourrait mettre à jour les propositions visant à améliorer le système de vote à l'Assemblée générale, élaborées en mai 2007, ou faire d'autres propositions, compte tenu des dispositions prises dans le contexte du plan-cadre d'équipement;

ii) Les aspects financiers des propositions tendant à modifier le système de vote devraient être précisés au sein de la Cinquième Commission et dans le contexte des dispositions financières du plan-cadre d'équipement.

IV. Adoption du rapport du Groupe de travail spécial

45. À sa 11^e réunion, le 11 septembre 2008, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté un projet de résolution (voir par. 46 ci-dessous) et le présent rapport aux fins d'examen par l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session.

V. Recommandations

46. À sa 11^e réunion, le 11 septembre 2008, le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale a achevé ses travaux pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Le Groupe de travail a décidé de recommander à l'Assemblée l'adoption du projet de résolution suivant :

Revitalisation de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions relatives à la revitalisation de ses travaux, notamment les résolutions 46/77 du 12 décembre 1991, 47/233 du 17 août 1993, 48/264 du 29 juillet 1994, 51/241 du 31 juillet 1997, 52/163 du 15 décembre 1997, 55/14 du 3 novembre 2000, 55/285 du 7 septembre 2001, 56/509 du 8 juillet 2002, 57/300 du 20 décembre 2002, 57/301 du 13 mars 2003, 58/126 du 19 décembre 2003, 58/316 du 1^{er} juillet 2004, 59/313 du 12 septembre 2005, 60/286 du 8 septembre 2006 et 61/292 du 2 août 2007,

Soulignant qu'il importe d'appliquer les résolutions relatives à la revitalisation de ses travaux,

Consciente qu'il faut renforcer davantage son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale créé par la résolution 61/292¹;

2. *Décide* de créer, à sa soixante-troisième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, chargé :

a) D'étudier les moyens de renforcer encore le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée, notamment en faisant fond sur ses résolutions pertinentes;

b) De lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-troisième session.

¹ A/62/952.